

Burundi : La commission de l'ONU demande le renouvellement de son mandat

ONU Info, 17 septembre 2018 Conseil des droits de l'homme : des experts demandent de continuer d'examiner la situation au Burundi Il est important que le Conseil des droits de l'homme maintienne l'examen de la situation au Burundi à son agenda, a affirmé lundi la Commission d'enquête sur le Burundi lors de la présentation de son rapport devant le Conseil à Genève.

Le rapport de la Commission confirme la persistance de violations graves des droits de l'homme, à savoir : des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des arrestations et détentions arbitraires, des tortures et traitements cruels, inhumains ou dégradants, des violences sexuelles et des violations des libertés publiques, en particulier des libertés d'expression, d'association, de réunion et de circulation. « Ce renouvellement paraît d'autant plus important dans le contexte de la préparation des élections de 2020, lorsque l'on sait que les élections au Burundi ont été à plusieurs reprises, et particulièrement en 2015, le théâtre de violations graves des droits de l'homme », a souligné le Président de la Commission, Doudou Diène, devant le Conseil. La Commission a ainsi demandé le renouvellement de son mandat pour une année supplémentaire, soulignant « qu'aucun mécanisme international et indépendant n'est aujourd'hui en mesure d'enquêter sur les violations des droits de l'homme sur le territoire burundais ». Lundi, le Président de la Commission a présenté les principales conclusions du rapport. Selon ce rapport, le climat attentatoire aux droits de l'homme qui règne au Burundi a continué d'être favorisé par des appels récurrents à la haine et la violence de la part des autorités, dont le Chef de l'État, ainsi que par une impunité généralisée. Selon la Commission, il est urgent que le gouvernement burundais fasse cesser les violations des droits de l'homme qui perdurent jusqu'à aujourd'hui, et poursuive les auteurs de ces violations. Pour M. Diène et ses collègues, il est également impératif que les autorités burundaises coopèrent pleinement avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, le Burundi n'ayant accepté que 125 recommandations sur les 242 formulées par les États membres du Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel du pays. A noter que les trois membres de la Commission ont récemment été déclarés persona non grata par les autorités burundaises, décision que la Commission a noté avec regret.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});